Infos CAPEB 13
N° 139 | OCTOBRE 2026



NON AU FATALISME !

LES SOLUTIONS DE LA CAPEB 13 POUR RÉSISTER

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
BOUCHES-DU-RHONE

MAAF PRO



Entre la CAPEB et MAAF PRO une histoire de CONFIANCE !

Assureur historique des artisans du bâtiment, MAAF PRO est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans votre vie professionnelle comme dans votre vie privée.

MAAF disponible pour vous

en agence
Prenez rendez-vous sur maaf.fr ou sur l'appli mobile MAAF et Moi

au téléphone
3015 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 17h.

sur votre espace client
Sur maaf.fr et l'appli mobile MAAF et Moi

MAAF

Éditorial

80 ANS D'ENGAGEMENTS, TOUJOURS EN PREMIÈRE LIGNE !

En 2026, la CAPEB célèbre un anniversaire majeur : 80 ans d'engagements au service de l'accompagnement, de la défense et de la représentativité des artisans du bâtiment !

Cet anniversaire est l'occasion de mettre à l'honneur notre histoire, de valoriser la force de notre réseau et de partager ensemble un moment fort et fédérateur, notamment lors du Salon du bâtiment Batimat, le 29 septembre dernier.

Car notre histoire est celle d'artisans qui, génération après génération, ont refusé de laisser les autres décider à leur place.

Aujourd'hui, la colère gronde, et elle est légitime. Prélèvements, dont le Sénat vient de souligner le poids sur la compétitivité des entreprises, inflation normative et numérique imposée à marche forcée : on nous demande tout, sauf notre avis ! **Pourrait-on enfin écouter ceux qui appliquent les politiques publiques au quotidien ?** Dans une conjoncture aussi défavorable, cette déconnexion n'est plus tenable.

Les entreprises artisanales représentent 96 % des entreprises du bâtiment. À ce titre, elles doivent être entendues ! La CAPEB est leur porte-parole et transforme cette représentativité en mobilisations et avancées concrètes au service des artisans.

Pour autant, pas question de baisser les bras ni de céder à la fatalité. Construites avec nos adhérents, la CAPEB 13 porte des solutions concrètes pour résister. 17 propositions retenues lors de notre consultation, close le 15 septembre dernier, à laquelle vous avez été nombreux à participer. Je vous invite à les découvrir dans ce nouveau numéro du CAPEB Infos.

Elles ont aussi nourri le Manifeste que la CAPEB publie en vue de l'élection présidentielle 2027. Bâti autour de dix grandes orientations au nom des 526 000 entreprises artisanales du bâtiment et de nos 62 000 adhérents, la démarche apolitique est exigeante : présenté lors du grand oral d'ouverture de Batimat, ce Manifeste sera porté auprès de chaque candidat, à qui nous demanderons des engagements clairs. **Cette capacité à peser, nous la devons à notre force collective.**



En 1946, il fallait reconstruire la France ; aujourd'hui, il faut la transformer, et cela ne se fera pas sans nous, entreprises du bâtiment. Nos métiers sont à la croisée des chemins, mais c'est ensemble que nous choisirons celui qui nous mènera vers la réussite collective. La CAPEB répondra toujours présente pour défendre notre liberté d'entreprendre, faire reconnaître nos métiers et savoir-faire, piliers historiques de nos territoires.

Ensemble, plus forts pour défendre l'artisanat !

HA PME+
www.hapluspme.com
Une société du groupe obiz

CAPEB
l'Artisanat du Bâtiment
BOUCHES-DU-RHONE

ENSEMBLE, ACHETONS MIEUX, ÉCONOMISONS +

Votre plateforme dédiée aux TPE & PME **pour faire des économies et profiter d'avantages exclusifs, incluse dans votre adhésion CAPEB 13.**

Faites le choix de tarifs négociés pour **vos achats et d'avantages exclusifs** pour vous et vos salariés.



Pour vos achats professionnels

+100 fournisseurs référencés

Manpower · LOXAM · PEUGEOT · swile · bouygues Pro · TotalEnergies

Jusqu'à **60 %** d'économie selon les offres

Des avantages aussi pour vous et vos salariés

ça, c'est pour MOI!
Plateforme d'avantages incluse dans le dispositif CAPEB 13

120 000 offres variées

10 000 e-cartes cadeaux

+100 nouvelles offres / jour

Jusqu'à **65 %** de réduction max

Des services pensés pour vos besoins

Comparateurs
Comparez avant d'acheter.

Audit sans frais
Identifiez vos principaux leviers d'économies.

Devenir partenaire
Rejoignez un réseau d'entreprises engagées

Accompagnement personnalisé
Une équipe à votre écoute tout au long de votre adhésion

Scannez pour découvrir la plateforme

Des remises, des services et un accompagnement sur mesure pour les TPE & PME.

Sommaire

Contexte conjoncturel : la CAPEB refuse la fatalité ! 6
QUATRIÈME ANNÉE DE RECUL • TRÉSORERIE ET DÉFAILLANCES • POLITIQUES PUBLIQUES • EMPLOI • LA CAPEB HAUSSE LE TON • INFLATION, MATÉRIAUX, GÉOPOLITIQUE, CLIMAT

Rejoindre la CAPEB, la force d'un réseau 8
SOUTENIR LES ARTISANS • S'INDIGNER, RÉAGIR, ALERTER • L'U2P, PREMIÈRE FORCE PATRONALE DE FRANCE

Se faciliter la vie en adhérant à la CAPEB 13 ! 9
LES AVANTAGES D'ADHÉRER À LA CAPEB 13 VUS PAR LES ADHÉRENTS

Responsabilité Élargie du Producteur (REP) : une punition pour les artisans ? 10
LES ARTISANS… EN PREMIÈRE LIGNE • 70 MILLIONS DE DÉFICIT • LA CAPEB 13 NE LÂCHERA RIEN • PROPOSITIONS D'ACTIONS

Simplification administrative : rien ne va plus ! 11
DES DISPOSITIFS VERTUEUX… PLOMBÉS PAR LA LOURDEUR ADMINISTRATIVE

2025-2026 : résister, toujours 12
2025 : DÉFENDRE LES ENTREPRISES ET PRÉPARER L'AVENIR • 2026 : UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ CONCRET

Les combats de la CAPEB : le pouvoir d'un collectif 13
LES AVANCÉES OBTENUES EN 2025 PAR LA CAPEB

Facturation électronique : ensemble, transformons l'obligation en opportunité ! 15
UNE ÉNIÈME CONTRAINTE… QUI POURRAIT BIEN S'AVÉRER FACILITANTE • TRANSITION NUMÉRIQUE ET IA : UN VIRAGE NÉCESSAIRE • PORTRAIT D'UN ARTISAN DU BÂTIMENT… EN 2035 !

Artisans GEN Z* : un avenir plus riche que vous ne le pensez ! 16
OUI, L'APPRENTISSAGE MÈNE À LA RÉUSSITE PROFESSIONNELLE ET SOCIALE !

Transition écologique : avançons ensemble ! 17
CLIMAT : STOP AUX DEMI-MESURES ! • QUI TRAVAILLE ENCORE SANS RSE ?

Lutter contre les impayés : les solutions de la CAPEB 18
LA CAPEB PEUT AIDER À TROUVER DES SOLUTIONS • COMMENT PRÉVENIR LES IMPAYÉS ET COMMENT AGIR EN CAS D'IMPAYÉ ?

Vos partenaires, levier de compétitivité pour les entreprises artisanales du bâtiment 21
UN PARTENARIAT GAGE DE CONFIANCE MUTUELLE

80 ans d'engagements. Un avenir à construire ensemble 22
ENSEMBLE, PORTER UNE MÊME VOIX POUR L'ARTISANAT DU BÂTIMENT • LA CAPEB DÉVOILE SA NOUVELLE IDENTITÉ

Rédaction administration : CAPEB 13
La Bastide des Artisans • 257, chemin de Gibbes • 13014 Marseille
04 91 32 33 33 • www.capeb13.fr
Rédaction : CAPEB 13, Agence Civilis
Directeur de publication : Patricia Blanchet-Bhang • ISSN 0995-0206
Dépôt légal : octobre 2026
Création graphique : www.studiob-design.fr
Crédits photos : AdobeStock, CAPEB 13, Nicolas Ravelli, Jérôme Mauchamp
Impression : Exaprint

MIXTE Papier FSC® C174460

Contexte conjoncturel : la CAPEB refuse la fatalité !

Treize trimestres de baisse, quatre ans de recul : l'artisanat du bâtiment paie le prix fort d'une conjoncture en berne et d'un immobilisme politique qui n'a que trop duré. Des milliers emplois détruits, des défaillances en série : ce n'est plus une crise conjoncturelle, c'est un décrochage structurel. Face à l'inconstance des politiques publiques, la CAPEB refuse la fatalité et exige des mesures urgentes : un cadre stable, une fiscalité juste et des moyens à la hauteur.

UNE QUATRIÈME ANNÉE DE RECUL

Si la CAPEB espérait une reprise en 2026, ce scénario est à présent écarté. Le frémissement du neuf reste très en deçà de sa moyenne sur 5 ans et l'entretien-amélioration, socle de l'activité des artisans, enchaîne un dixième trimestre de baisse.

Seule la rénovation énergétique se stabilise, liée à la succession des épisodes caniculaires.

TRÉSORERIE ET DÉFAILLANCES : LE SIGNAL D'ALARME

Avec des délais de paiement étirés, la trésorerie devient le principal point de fragilité.

Avec 3 619 procédures collectives au 2ème trimestre 2026, le niveau se rapproche de celui de 2010-2015. **Pour tenir, les entreprises doivent rogner sur leurs marges.**



LES CHIFFRES

+ de 40 000 emplois détruits en quatre ans.

- 12 000 emplois en un an dans les entreprises de moins de 10 salariés (17 000 au-delà).

- 2 % : tous les métiers de l'artisanat du bâtiment reculent, menuiserie-serrurerie en tête.

+ 5,8 % d'autorisations pour le neuf et **+ 18 % de mises en chantier** (avec pour référence antérieure une année noire).

- 0,5 % pour l'activité en région PACA.

PRÉSIDENTIELLES 2027

LES 17 PROPOSITIONS DE LA CAPEB *

N° 13 Relancer la construction de maisons individuelles de qualité par les artisans du bâtiment en créant un « contrat de construction de maison artisanale », simplifié et sécurisé, afin de faciliter l'acte de construire tant pour les particuliers que pour les entreprises artisanales.

* Retrouvez toutes les propositions en dos de couverture.

> ***Ce tunnel de baisse d'activité n'a jamais été aussi long. La situation est grave, mais les solutions existent.***
>
> Jean-Christophe Repon
> Président de la CAPEB

PRÉSIDENTIELLES 2027

LES 17 PROPOSITIONS DE LA CAPEB *

N° 1 Réduire la TVA à 5,5 % pour tous les travaux de rénovation afin de relancer la demande et ainsi soutenir l'activité de l'artisanat du bâtiment.

N° 3 Accompagner et faciliter la transmission des entreprises artisanales du bâtiment afin de répondre au défi du renouvellement des générations, préserver les savoir-faire et maintenir un tissu d'entreprises de proximité sur l'ensemble du territoire.

Actualités de la rentrée

Face à la flambée des carburants, le gouvernement a prolongé plusieurs dispositifs d'aide, pour les artisans du BTP utilisant du gazole non routier (GNR) et **les entreprises de moins de 50 salariés qui bénéficieront encore de l'aide de 20 cts par litre de GNR jusqu'au 31 décembre 2026.**

> ***Nos petites entreprises font vivre les territoires. Elles rénovent, construisent, réparent, forment les jeunes et créent de l'emploi. Il faut construire les politiques publiques avec elles !***
>
> Patricia Blanchet-Bhang
> Présidente CAPEB 13

LES SOLUTIONS DE LA CAPEB 13 POUR RÉSISTER | LA CAPEB

POLITIQUES PUBLIQUES : MAIS QU'ATTEND-ON POUR AIDER LA FILIÈRE DU BÂTIMENT ?

Alors que les trésoreries s'effondrent, les atermoiements se multiplient.

Exemple : MaPrimeRénov'. Suspendue le 1er janvier faute de budget et privée de l'isolation des murs, le dispositif a perdu depuis septembre, les combles, les fenêtres, la ventilation et les chauffe-eau solaires ! Trois coups de rabot en huit mois, sans concertation !

Pendant ce temps, près de 4 millions de logements sont des passoires thermiques et près de 3 millions de foyers attendent un logement social (2 millions en 2015). Prévoyant 2 millions de logements d'ici 2030, le plan « Relance Logement » (simple redite de la loi Élan), est déjà insuffisant.

EMPLOI : LA CAPEB DÉNONCE UN VÉRITABLE « PLAN SOCIAL » NATIONAL

Les entreprises de moins de 10 salariés ont perdu des milliers d'emplois l'an dernier, avec une baisse comparable des apprentis. L'équivalent d'un Plan social national !

Un signal positif : les intentions d'embauche dépassent aujourd'hui la part d'entreprises envisageant un licenciement.

PRÉSIDENTIELLES 2027

LES 17 PROPOSITIONS DE LA CAPEB *

N° 16 Adapter les politiques sociales et de l'emploi aux spécificités des TPE du bâtiment en valorisant le travail, en préservant un système de retraite par répartition durable, en consolidant les acquis obtenus pour les dirigeants des entreprises artisanales.

PRÉSIDENTIELLES 2027

LES 17 PROPOSITIONS DE LA CAPEB *

N° 11 Prioriser le bien vieillir à domicile en accélérant l'adaptation des logements afin de prévenir les accidents domestiques et de répondre aux besoins liés à l'âge et au handicap.

N° 12 Préserver et valoriser la richesse du patrimoine bâti français grâce à un plan pluriannuel d'entretien et de restauration mené en partenariat avec les collectivités territoriales.

LA CAPEB HAUSSE LE TON POUR EXIGER UN CADRE STABLE ET DES MESURES URGENTES

- **MaPrimeRénov' : stop au détricotage !** La CAPEB refuse la suppression de l'isolation et de la ventilation du parcours « par geste », contresens climatique ! Défense des CEE, menacés.
- **REP PMCB * :** tenir la pression face à un déficit de 70 M€ du dispositif et fin de l'impunité des éco-organismes.
- **Facturation électronique :** accompagner les entreprises ; contrôle strict avec sanctions des plateformes agréées.
- **Apprentissage :** maintenir les financements des CFA et imposer une réforme de gestion.
- **Création d'un observatoire des prix des matériaux,** après la saisine de l'Autorité de la concurrence.
- **Conjoint collaborateur :** sécuriser d'urgence ce statut pour les 8 000 femmes concernées, un chantier encore ouvert pour les personnes nées après 1965.

* Responsabilité Élargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment.

* Retrouvez toutes les propositions en dos de couverture.

PRÉSIDENTIELLES 2027

LES 17 PROPOSITIONS DE LA CAPEB *

N° 15 Établir une politique publique ambitieuse des compétences afin de garantir aux TPE du bâtiment l'acquisition continue des compétences nécessaires pour répondre aux évolutions sociétales, technologiques et environnementales.



INFLATION, MATÉRIAUX, GÉOPOLITIQUE, CLIMAT : LA CAPEB ALERTE LES POUVOIRS PUBLICS

Auditionnée en juin par l'Autorité de la concurrence et l'Assemblée nationale sur le prix des matériaux, la CAPEB a tiré la sonnette d'alarme : en un an, l'énergie, les transports et, avec la guerre au Moyen-Orient, les dérivés du pétrole (goudron, PVC, isolants) ont flambé.

Les récents nouveaux aléas géopolitiques et climatiques font craindre de nouvelles hausses.

LES CHIFFRES

- 10 à 15 milliards d'euros liés aux canicules, sécheresses et inondations.

+ 12 % pour les prix de l'énergie.

+ 10 à 30 % pour les dérivés du pétrole.

Rejoindre la CAPEB, la force d'un réseau



« En ces temps difficiles pour l'activité économique, notre organisation patronale n'a qu'un seul mot d'ordre : MOBILISATION ! Les artisans de notre territoire méritent d'être accompagnés pour mieux résister aux vents contraires d'une conjoncture brutale, liée aux récentes crises géopolitiques, climatiques ou institutionnelles.

Patricia Blanchet-Bhang
Présidente CAPEB 13

L'artisanat du bâtiment est l'un des piliers de l'économie française. Syndicat représentant les artisans du bâtiment, la CAPEB protège et défend les intérêts de ses adhérents, tout en assurant la promotion des savoir-faire, partout en France.

SOUTENIR LES ARTISANS EN TOUTES CIRCONSTANCES

Depuis 80 ans, le syndicat défend les intérêts spécifiques des artisans du bâtiment. Ensemble, ses adhérents portent une conviction : unis, les artisans sont plus forts.

Face aux pouvoirs publics, entre grands groupes du BTP favorisant la sous-traitance en cascade et les micro-entreprises aux tarifs dérégulés, **la CAPEB est une force respectée et écoutée.**

- **Elle anime et représente un réseau** implanté dans tous les territoires.
- **Elle assure la représentation et la défense des artisans du bâtiment,** la promotion des métiers, la formation et l'information des adhérents, comme l'accompagnement personnalisé des chefs d'entreprise.

S'INDIGNER, RÉAGIR, ALERTER : C'EST AUSSI LE RÔLE DE LA CAPEB 13 !

Dans le contexte conjoncturel actuel, la CAPEB 13 se mobilise au quotidien pour trouver les solutions et offrir les services adaptés aux artisans dont l'activité est bousculée par les récentes crises.

Alerter sur les difficultés du quotidien, dialoguer pour sortir des impasses, s'indigner contre les décisions hors sol : la réactivité de la CAPEB 13 fait aussi bouger les lignes.

Un réseau dynamique

- **62 000 adhérents**
- **93 CAPEB départementales,** au contact direct des artisans
- **12 CAPEB régionales,** présentes dans tous les espaces de décision.

PRÉSIDENTIELLES 2027
LES 17 PROPOSITIONS DE LA CAPEB *

N°7 Garantir aux entreprises artisanales du bâtiment leur juste représentation dans le dialogue social afin d'assurer des mesures adaptées à leur réalité.

* Retrouvez toutes les propositions en dos de couverture.

ZOOM SUR LE TERRITOIRE

Région Sud :
12,45 milliards d'€ de CA

Bouches-du-Rhône :
4 milliards d'€ de CA et + de 40 000 salariés.

L'U2P, PREMIÈRE FORCE PATRONALE DE FRANCE

La CAPEB est membre fondatrice de l'U2P (Union des entreprises de proximité).

Le syndicat représente et défend les intérêts auprès des pouvoirs publics et des syndicats de 3 millions d'entreprises de proximité, soit 2 / 3 des entreprises françaises (artisans, commerçants et professionnels libéraux).

Plus d'informations sur
www.u2P-France.fr

LES SOLUTIONS DE LA CAPEB 13 POUR RÉSISTER | LA CAPEB

Se faciliter la vie en adhérant à la CAPEB 13 !

**La CAPEB se mobilise pour défendre les droits des artisans du bâtiment. Elle propose aussi une expertise pour accompagner la vie de l'entreprise au plus près de ses besoins.
De nombreux services et partenariats sont proposés pour faciliter la vie quotidienne de l'artisan, de la création de son entreprise à son départ à la retraite.
Avantages d'une cotisation CAPEB, vus par les adhérents.**

ADHÉREZ À LA CAPEB 13, C'EST :

ÊTRE REPRÉSENTÉ PAR UNE ORGANISATION PATRONALE

La CAPEB défend nos intérêts auprès des pouvoirs publics et participe au dialogue comme au paritarisme, aux côtés des organisations de salariés.

Les réalités et besoins des petites entreprises sont ainsi pris en compte dans les décisions qui concernent notre métier, nos salariés et nos entreprises.

ÊTRE CONSEILLÉ

Je bénéficie d'un accompagnement sur les sujets qui comptent vraiment pour mon entreprise : démarches administratives, contrat de travail, réglementation, difficultés avec un client, un salarié, TVA, évolution des normes ou questions de gestion.

Je peux m'appuyer sur des professionnels qui connaissent mes problématiques.

GAGNER DU TEMPS

En tant qu'artisan, mon temps est précieux. À la CAPEB, je peux accéder à des conseils, modèles de documents, guides, outils de calcul et ressources pratiques adaptés aux entreprises du bâtiment, sans avoir à chercher seul(e) les réponses.

Je gagne du temps et je peux me concentrer sur mes chantiers, mes clients et le développement de mon entreprise.

+ DE 400 RESSOURCES PRATIQUES ACCESSIBLES POUR LES ADHÉRENTS.

FAIRE DES ÉCONOMIES

Je bénéficie d'avantages négociés auprès de partenaires pour certains matériels, logiciels, assurances, services, comités d'entreprise et véhicules.

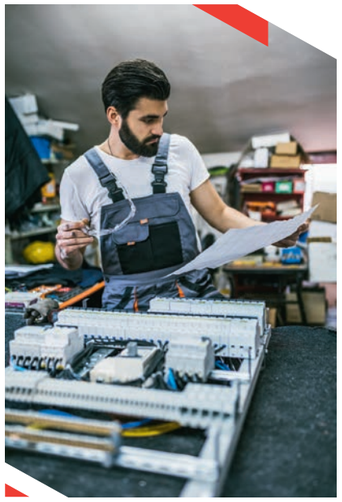
Cela me permet de réduire le coût de certains achats et services nécessaires à mon entreprise.

UNE COTISATION SOUVENT COMPENSÉE PAR LES ÉCONOMIES DES OFFRES RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS.

NE PAS RESTER SEUL

J'intègre un réseau de près de 1 000 entreprises de mon département, avec lesquelles je peux échanger, partager mes expériences, trouver des solutions et créer des opportunités.

Ma voix est portée et entendue, tout en bénéficiant de la force d'un collectif.





ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

Je peux être accompagné pour faire évoluer mon entreprise et développer mes compétences. Formations, qualifications et accompagnement professionnel : je bénéficie de solutions adaptées aux besoins de mon activité et à son évolution.

Objectif : progresser, développer mon savoir-faire et saisir de nouvelles opportunités.

NOUVEAUX MARCHÉS

Je peux développer mon activité en accédant à de nouveaux marchés, notamment à la commande privée grâce à trouvermonartisan.com

Cela me permet d'élargir mon réseau de donneurs d'ordre, de diversifier mes chantiers et de créer de nouvelles opportunités pour mon entreprise.

PLUS D'INFORMATION :
04 91 32 33 33

Responsabilité Élargie du Producteur (REP) : une punition pour les artisans ?

Issu de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) de 2020, le principe de la REP PMCB, est clair : les entreprises qui mettent des produits de construction sur le marché financent la gestion de leurs déchets. Censé favoriser le recyclage et le réemploi des déchets de chantiers, le dispositif tourne déjà au naufrage. Depuis le 1er juillet 2025, les déchèteries métropolitaines sont réservées aux particuliers, alors que les points de collecte agréés manquent et que les éco-organismes sont dépassés. Un naufrage qui fait d'abord couler… les artisans. La CAPEB 13 s'autorise tous les moyens d'action pour faire entendre l'urgence de la situation.



LES ARTISANS… EN PREMIÈRE LIGNE

« C'est devenu un enfer logistique et une charge supplémentaire énorme », résume un adhérent. Déchèteries à 15 ou 40 km, fermées à 15 h, bennes saturées : chaque trajet est du temps perdu, chaque surcoût répercuté sur le prix des prestations.

Certaines tolèrent encore les professionnels « par gentillesse », mais la situation est devenue « intenable ». Quant aux déchets de chantier… on les retrouve déjà dans les bacs collectifs. Pendant ce temps, l'auto-entrepreneur, lui, utilise les déchèteries grand public.

70 MILLIONS DE DÉFICIT ET UNE CONTRE-PERFORMANCE PÉNALISANTE

Double peine pour les artisans : agréés par l'État, les éco-organismes échouent dans leur mission et cumulent 70 millions d'euros de déficit.

Pourquoi ? Des sanctions sont-elles prévues ? La CAPEB interpelle régulièrement les pouvoirs publics, notamment la Métropole.

Trois exigences : gratuité des petits volumes, réseau de reprise de proximité et financement à la hauteur des besoins.

Autre incohérence : seul éco-organisme agréé globalement par le bâtiment, Valobat organise le réemploi, le tri et le recyclage. **Problème : il est composé des principaux metteurs sur le marché. Ceux qui produisent les matériaux sont aussi ceux qui gèrent la manne des éco contributions !**

PRÉSIDENTIELLES 2027
LES 17 PROPOSITIONS DE LA CAPEB *

N° 14 Réformer la REP Bâtiment pour garantir une reprise effective des déchets du bâtiment, sans frais pour les petits volumes et de proximité, en simplifiant le dispositif et en évitant que ses coûts et contraintes ne pèsent sur les entreprises artisanales.

LA CAPEB 13 NE LÂCHERA RIEN

Face à cette gabegie, la CAPEB 13 est mobilisée pour remettre la réforme sur les rails. Dès juillet 2025, elle alertait la Présidente de la Métropole sur les conséquences immédiates d'une décision mal préparée.

Elle a aussi consulté ses adhérents sur son impact (voir encart propositions), convoqué les instances concernées, et rencontré la Métropole et Valobat pour exiger des réponses, et le combat continue.

Une mise en œuvre trop complexe

- **Des effets contraires aux objectifs :** dépôts sauvages, accès « pirates » aux déchetteries, nouveaux intermédiaires sans traçabilité, etc.
- **Maillage territorial incomplet des points de collecte agréés** par les éco-organismes.
- **Manque de communication** des éco-organismes.
- **Procédures complexes** pour le dépôt et la traçabilité des déchets.
- **Des artisans mal accompagnés** à la transition.

PRÉSIDENTIELLES 2027
LES 17 PROPOSITIONS DE LA CAPEB *

N° 17 Encadrer le régime de la micro-entreprise dans le bâtiment afin qu'il retrouve sa vocation initiale d'outil simple et transitoire de création d'activité, sans fragiliser le modèle économique des entreprises artisanales ni porter atteinte à une concurrence loyale.

* Retrouvez toutes les propositions en dos de couverture.

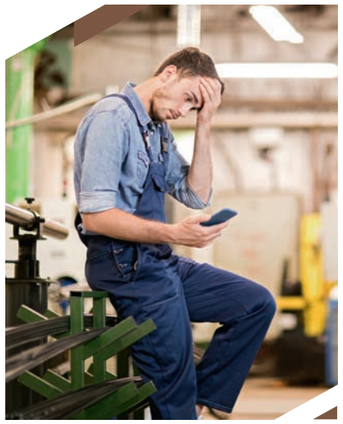
LES SOLUTIONS DE LA CAPEB 13 POUR RÉSISTER | **TRAVAUX**

PROPOSITIONS D'ACTIONS DE LA CAPEB 13 SUR LA BASE DE LA CONSULTATION DE SES ADHÉRENTS

- **Un moratoire ciblé pour les artisans** jusqu'au déploiement complet du maillage.
- **La création de points relais temporaires ou plateformes de collecte** en coopération avec la collectivité locale au sein des déchetteries grand public.
- **Un conventionnement de la Métropole avec les éco-organismes** pour que ses déchetteries accueillent les déchets du bâtiment.
- **Une campagne d'information et de communication pour faciliter la compréhension** des obligations et des procédures.
- **La possibilité de déposer des déchets pour le compte de leurs clients** (sous réserve de pouvoir présenter un devis / facture / preuve).
- **Mise en place d'un comité de suivi conjoint** Métropole, éco-organismes et professionnels pour identifier et résoudre les difficultés opérationnelles.



Simplification administrative : rien ne va plus !



La norme protège, rassure, sécurise. Mais lorsqu'elle vire au contrôle systématique, à la lourdeur administrative voir à l'absurde, elle pénalise, ralentit et décourage.

Plongée dans le quotidien d'artisans qui sont aussi secrétaires, juristes, comptables, informaticiens et responsables de la conformité !

DES DISPOSITIFS VERTUEUX… PLOMBÉS PAR LA LOURDEUR ADMINISTRATIVE

Des salariés à déclarer plusieurs fois, des réglementations qui changent avant le mode d'emploi… Ces contraintes éreintent les artisans. La rénovation énergétique est sur ce point, édifiante.

Avec MaPrimeRénov', les CEE ou le label RGE, l'entreprise doit composer avec le client, l'accompagnateur, l'organisme de qualification, l'assureur, le financeur…

PRÉSIDENTIELLES 2027
LES 17 PROPOSITIONS DE LA CAPEB *

N° 6 Réduire drastiquement les charges administratives pesant sur l'activité et la gestion des entreprises artisanales du bâtiment afin de libérer du temps utile pour l'activité de l'entreprise.

* Retrouvez toutes les propositions en dos de couverture.

UN VRAI PARCOURS DU COMBATTANT !

« FLORILÈGE

« Poser une fenêtre nécessite parfois plus de documents que de vis ! »

« Le chantier est prêt. Le client est prêt. Le matériel est prêt. Il ne manque que le document qui prouve… que tout est prêt. »

« La dématérialisation, c'est plus 3 feuilles mais 4 plateformes. »

« Une entreprise artisanale produit, embauche, investit… et passe une partie de son temps à prouver qu'elle a le droit de le faire. »

2025-2026 : résister, toujours



Avec le ralentissement de l'activité, les difficultés persistantes dans le neuf et la rénovation, l'action s'est organisée autour de deux engagements : défendre les intérêts des artisans et leur apporter des réponses concrètes dans leur quotidien de chef d'entreprise.

2025 : DÉFENDRE LES ENTREPRISES ET PRÉPARER L'AVENIR

La CAPEB 13 s'est fortement mobilisée auprès des pouvoirs publics, des collectivités et des parlementaires pour porter des sujets à fort impact pour le quotidien des chefs d'entreprise : REP PMCB, rénovation, aides financières, emploi, compétences, transition écologique et simplification, fiscalité locale.

La CAPEB 13 a également renforcé sa présence dans les réseaux économiques et institutionnels : CERC, DDETS, ADIL, CMAR, CCI, acteurs de l'emploi et collectivités. L'occasion de faire remonter les réalités vécues par les entreprises et construire des réponses avec les acteurs du territoire.

La CAPEB 13 a également poursuivi son travail de clarification sur la rénovation avec l'ALEC et le CPIE dans le cadre de LOUTRE.

Enfin, 2025 a été une année de transformation pour la CAPEB 13, avec les travaux du nouveau siège.

+ DE 1 000 ENTREPRISES ADHÈRENT À LA CAPEB 13.

WorldSkills 2025 : défendre l'attractivité des métiers

La CAPEB 13 a participé aux WorldSkills à Marseille, du 16 au 18 octobre 2025, temps fort consacré aux compétences et à la valorisation des métiers.

La transmission et le renouvellement des générations constituent un enjeu majeur pour les entreprises artisanales.

Nombreux ateliers et animations en 2025-2026

Tableaux de bord et coût de revient, facture électronique, intelligence artificielle, DUERP et FIPU, réglementation technique, aides à la rénovation ou encore prévention des risques.

80 ANS DE LA CAPEB, ÉTAPE SYMBOLIQUE

Depuis 1945, le réseau défend l'artisanat du bâtiment.

Aujourd'hui, la CAPEB est un syndicat actif accompagnant les chefs d'entreprises pour résister concrètement à la crise.

2026 : UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ CONCRET

L'installation dans le nouveau siège de la CAPEB 13 à la Bastide des Artisans, à Marseille, a constitué une étape importante de la vie syndicale.

Conçue comme un outil au service des entreprises, le siège est aussi un lieu pour se former, s'informer, se réunir, rencontrer des partenaires et trouver des réponses.

Les Rencontres des Métiers du Bâtiment, temps forts 2026

Organisées à Marseille les 24, 25 et 26 juin, les Rencontres ont permis aux entreprises, partenaires et jeunes en formation de se retrouver autour des métiers, de la transmission et de l'avenir du secteur.

« Celles qui bâtissent », le film réalisé et présenté par la CAPEB 13 a mis en lumière la place des femmes dans le bâtiment.

Visionnez le film réalisé en scannant ce Qr Code.

LES SOLUTIONS DE LA CAPEB 13 POUR RÉSISTER | LA CAPEB

Les combats de la CAPEB : le pouvoir d'un collectif

Si en 80 ans, tous les combats menés n'ont pas été gagnés, la CAPEB a toutefois obtenu de très nombreuses avancées sociales et économiques pour les artisans du bâtiment (fin du tâcheronnage, TVA à 5,5 % sur les travaux, statut du conjoint collaborateur, etc.). Des victoires qui favorisent toujours l'égalité des chances.

LES AVANCÉES OBTENUES EN 2025 PAR LA CAPEB

Amplifiées par des adhérents engagés, les revendications de la CAPEB sont basées sur des positions claires, ancrées dans la réalité des artisans du bâtiment.

ASSURER UN ACCÈS DIRECT DES TPE À LEURS MARCHÉS

- **Obtention d'une limitation de la sous-traitance** à 2 rangs ;
- **Accès simplifié aux marchés publics** avec « Passe Marché » ;
- **Lutte contre les marchés publics globaux** pour simplifier le recours au groupement d'entreprises.

AIDER LES TPE À CONSERVER LEURS PARTS DE MARCHÉ EN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- **Obtention d'une défiscalisation des donations intra-familiales** pour la réalisation de travaux ;
- **Obligation de qualification pour les entreprises qui sous-traitent des travaux aidés** à des entreprises RGE ;
- **Maintien du budget MaPrimeRénov pour l'année 2025** et des rénovations par gestes ;
- **Prolongation des marchés de gré à gré** jusqu'à 100 000 € HT ;
- **Création d'un parcours par étapes ;**
- **Prolongation de l'accompagnement des TPE** pour les aides disponibles.

ALLÉGER ET SIMPLIFIER DES OBLIGATIONS FISCALES

- **Remplacement de l'attestation de TVA** par une mention sur le devis ou la facture ;
- **Exclusion des camionnettes de moins de 3 rangs de sièges** de la taxe sur l'affectation des véhicules de tourisme à une activité économique.

FACILITER LA FORMATION DES ARTISANS ET DE LEURS SALARIÉS

- **Prolongation de la prise en charge des formations FEEBAT ;**
- **Reconduction par Constructys d'un plan TPE** favorisant la formation des salariés ;
- **Reconduction du financement FAFCEA** pour les formations individualisées ;
- **Renouvellement certification** « Gestionnaire d'une entreprise artisanale du bâtiment » ;
- **Maintien des exonérations de charges** sur le salaire des apprentis.

PROTÉGER LA TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE PAR L'APPRENTISSAGE

- **Maintien d'un fort soutien à l'embauche d'apprenti** pour les TPE ;

PRÉSIDENTIELLES 2027

LES 17 PROPOSITIONS DE LA CAPEB *

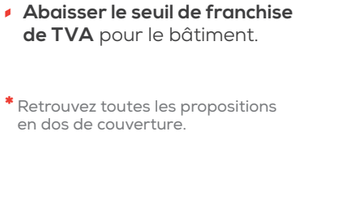
N° 8 Lutter contre toutes les fraudes et les formes de concurrences déloyales qui participent à affaiblir le modèle de l'artisanat indépendant du bâtiment (sous-traitance en cascade, travail dissimulé, etc.).

N° 9 Faciliter l'accès des entreprises artisanales du bâtiment à la commande publique et aux marchés de proximité : simplifier les procédures, en favorisant l'allotissement, en limitant la sous-traitance à deux rangs et en luttant contre les pratiques qui écartent de fait les TPE.

PRÉSIDENTIELLES 2027

LES 17 PROPOSITIONS DE LA CAPEB *

N° 5 Alléger la fiscalité des indépendants et des TPE, notamment en relevant le seuil du taux réduit d'impôt sur les sociétés à 15 % jusqu'à 100 000 €.



- **Gratuité de l'apprentissage proposé par les CFA** aux entreprises formatrices.

DÉFENDRE LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE LA TPE

- **Un combat incessant pour porter la voix** des petites entreprises ;
- **Préservation d'un lieu de dialogue social** réservé aux TPE ;
- **Subventions prévention des risques ergonomiques :** obtention de la priorité aux TPE ;
- **Obtention d'aides exceptionnelles** pour les TPE mahoraises ;
- **Abaissement de l'âge de la retraite** progressive à 60 ans ;
- **Réforme de l'assiette sociale** des travailleurs indépendants ;
- **Faciliter la formation** des artisans et de leurs salariés ;
- **Poursuite du combat** pour le maintien du statut du conjoint collaborateur ;
- **Abaisser le seuil de franchise de TVA** pour le bâtiment.

* Retrouvez toutes les propositions en dos de couverture.

OLYMPIC LOCATION

adhérents de la CAPEB vous bénéficiez de tarifs préférentiels !

VOTRE PARTENAIRE CAPEB 13 POUR VOS BESOINS EN LOCATIONS DE VÉHICULES
COURTES, MOYENNES ET LONGUES DURÉES



★ PROVENCE & CÔTE D'AZUR ★

19 AGENCES À VOTRE SERVICE

Votre interlocuteur dédié :
commercial@olympiclocation.com - 07 62 300 823

APAS Provence-Alpes-Côte d'Azur

LES OEUVRES SOCIALES DU BTP

SCANNEZ CE QR CODE POUR EN SAVOIR PLUS



ASSISTANTES SOCIALES
VACANCES - SOCIAL

L'APAS Provence, c'est 5 assistantes sociales à votre disposition pour vous aider dans vos démarches ou vous apporter un soutien financier ponctuel

Contactez les !

Evelyne TORRES - Département 04/05
06 20 00 56 99 - as0405@apasprovence.com

Agathe BOUTET - Département 06
06 11 53 93 59 - as06@apasprovence.com

Marie Pierre RODRIGUES - Département 13
06 03 41 79 26 - as13@apasprovence.com

Coralie THURIOT - Département 83
06 12 83 38 46 - as83@apasprovence.com

Charlotte MATHIEU - Département 84
06 73 16 66 21 - as84@apasprovence.com

N'oubliez pas toutes les autres prestations proposées par notre association :

- PRIMES, ALLOCATIONS
- AIDES FINANCIÈRES
- PARTENARIATS
- TARIFS PRÉFÉRENTIELS SUR LES VACANCES

@apas_provence APAS PROVENCE apasprovence.com

Facturation électronique : ensemble, transformons l'obligation en opportunité !

Depuis le 1er septembre, toutes les entreprises doivent être en mesure de recevoir des factures par voie électronique. Les artisans, quant à eux, ont un an pour se préparer à les émettre. La CAPEB 13 est à leurs côtés pour faciliter cette transition.



UNE ÉNIÈME CONTRAINTE... QUI POURRAIT BIEN S'AVÉRER FACILITANTE !

Face à cette contrainte administrative supplémentaire, la CAPEB propose des accompagnements à chaque étape du processus, rendu plus confus en raison de termes très techniques : PA, PDP, formats Factur-X ou UBL...

De quoi rajouter de la complexité à la difficulté ! Mais ce changement est inévitable : la technique devra être appliquée dans l'année. Une occasion à saisir pour relier enfin devis, factures et relances ?

TRANSITION NUMÉRIQUE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : UN VIRAGE NÉCESSAIRE

Si le numérique décourage parfois, les récents développements technologiques devraient, demain, servir les artisans.

Devis dictés sur le chantier, comptes rendus de réunion, analyse d'un cahier des charges, rédaction des mémoires techniques : autant de gains de temps, quand l'administratif occupe aujourd'hui en moyenne 10 à 15 heures par semaine.

La CAPEB propose déjà des formations et un assistant IA dédié à la rénovation énergétique : IArtisans.

Reste à embrasser ce virage.

PLUS D'INFORMATION :
04 91 32 33 33

LES CHIFFRES *

- de 10 % des artisans utilisent l'IA en 2026.

36 % des chefs d'entreprise du BTP envisagent de l'utiliser davantage.

* Observatoire des métiers du BTP, 2026

Facture électronique : mode d'emploi

- **Calendrier : au 1er septembre 2027, TPE et PME devront émettre leurs factures via une Plateforme Agréée** (PA, ex-PDP) et transmettre leurs données de transaction (e-reporting). L'État en a déjà immatriculé plus d'une centaine.
- **Nouvelles mentions obligatoires :** numéro SIREN du client, adresse du chantier si différente de celle de facturation.
- **À défaut, l'amende est de 15 € par facture,** dans la limite de 15 000 € par an.

CLIN D'OEIL

PORTRAIT D'UN ARTISAN DU BÂTIMENT... EN 2035 !

Les outils numériques facilitent largement le quotidien du chef d'entreprise. Il ou elle est reçu(e) avec égard par sa banque.

Son écosystème administratif, parfaitement organisé, lui permet de se consacrer pleinement à ses chantiers et ses clients.

Privilégiant la relation humaine et le conseil, reconnu pour son savoir-faire, il s'associe à des confrères en **groupement momentané d'entreprises (GME)** pour présenter une offre commune aux appels d'offres publics et privés.

Soutenu par un exosquelette, son dos est solide et il peut même profiter de belles vacances.

On le considère comme un artiste du bâtiment. Une véritable consécration !

Artisans GEN Z* : un avenir plus riche que vous ne le pensez !

Contrairement au Bac, l'apprentissage est encore trop souvent une voie par défaut, la sanction d'une scolarité compliquée. Si ce regard a changé, c'est une petite révolution collective qu'il faut néanmoins imposer pour que la Génération Z* considère l'apprentissage comme une voie d'opportunités et d'épanouissement professionnel. Une ambition qui valorise l'artisanat du bâtiment et ses nombreux parcours de réussite.

OUI, L'APPRENTISSAGE MÈNE À LA RÉUSSITE PROFESSIONNELLE ET SOCIALE !

Beaucoup d'artisans expriment un décalage avec une jeunesse aux attentes nouvelles, nourries aux réseaux sociaux. Certes, il n'y a pas de télétravail sur un chantier. **Mais la qualité de vie et les conditions** (accueil soigné, tutorat, matériel adapté, perspectives claires) **aident à se projeter dans des métiers d'avenir, solidement ancrés dans les territoires.**

Le parcours est alors tout tracé pour un apprenti volontaire : apprentissage, salariat puis entrepreneuriat. Un « boulevard » vers la réussite pour tous les jeunes créatifs, travailleurs et ambitieux.

* Génération Z : jeunes nés entre la fin des années 1990 et le début des années 2010, qui ont grandi avec Internet et les réseaux sociaux.

** Retrouvez toutes les propositions en dos de couverture.

PRÉSIDENTIELLES 2027
LES 17 PROPOSITIONS DE LA CAPEB **

N° 4 Renforcer l'apprentissage comme voie d'accès principale aux métiers du bâtiment en diversifiant les parcours de formation et en concentrant les moyens d'accompagnement vers les TPE.

« La CAPEB 13 relie les deux générations en collaborant avec les écoles et les CFA. Aux enseignants de s'adapter aux attentes et à la démobilisation des jeunes ; aux entreprises d'accueillir avec patience et pédagogie.

Patricia Blanchet-Bhang
Présidente CAPEB 13



Transition écologique : avançons ensemble !

Canicules record, clients éco-exigeants, RSE : si le secteur du bâtiment doit s'adapter, il doit aussi être accompagné à la hauteur des enjeux, sous peine de rater le virage de la transition.

CLIMAT : STOP AUX DEMI-MESURES !

Le temps de l'indécision a été stoppé net par l'été 2026 : il faut dès à présent construire mieux, et s'en donner les moyens.

Depuis mai, les artisans ont subi sur leurs chantiers des chaleurs extrêmes (jusqu'à plus de 40 °C), qui ont pesé sur leurs conditions de travail. **Un phénomène qui annonce surtout la future norme, et les adaptations qui s'imposent.**

- **Première urgence : la sécurité des salariés avec des horaires adaptés.** Bonne nouvelle, la canicule ouvre désormais droit au chômage « intempéries ».
- **La demande évolue : rénover les logements « trop froids l'hiver, fournaises l'été »,** devient prioritaire.
- **Les matériaux s'adaptent, avec l'essor du biosourcé.** Les aides existent, mais restent trop complexes à mettre en œuvre.

Le secteur du bâtiment étouffe !

Les canicules 2026 pourraient avoir coûté jusqu'à 15 milliards d'€ selon le Gouvernement.

- **90 %** des entreprises sont **exposées à la chaleur.***
- **58 %** des entreprises ont des **chantiers en retard.***
- **70 %** des entreprises **ont déjà changé leurs horaires.***

* Enquête CAPEB (juin 2026) 2 200 artisans



- **Des choix vertueux font encore débat : faut-il climatiser ? Comment se libérer des énergies fossiles ?**

 L'État semble avoir tranché pour le « tout électrique », en baissant en pleine canicule, la TVA à 5,5 % sur les pompes à chaleur air-air. **Un « pansement sur une jambe de bois », qui ne répond pas à l'urgence d'adapter nos sociétés à ce qui vient.**

PRÉSIDENTIELLES 2027
LES 17 PROPOSITIONS DE LA CAPEB*

N° 2 Faire de la rénovation énergétique des logements et des bâtiments une « Grande cause nationale » en mobilisant les financements privés et publics à la hauteur du défi à relever.

N° 10 Accompagner les TPE du bâtiment dans l'adaptation de leur activité aux changements climatiques et s'appuyer sur leurs savoir-faire pour accélérer l'adaptation des logements et des bâtiments aux évolutions climatiques.

* Retrouvez toutes les propositions en dos de couverture.

QUI TRAVAILLE ENCORE SANS RSE ?

Responsabilité Sociétale des Entreprises : rien ne l'impose, mais les clients, les collectivités et les futurs salariés l'attendent, voire l'exigent !

Or sans le savoir, beaucoup d'artisans la pratiquent déjà : former un apprenti, embaucher local, trier, réemployer, viser la sobriété. **La CAPEB en fait une priorité : les artisans accompagnés gagnent en efficacité et en visibilité.**

Santé et prévention : peut mieux faire !

Le secteur du bâtiment reste très accidentogène (dos, oreilles, doigts ou yeux) et la prévention comme la santé des artisans, une priorité.

La réglementation 2026 renforce la responsabilité du chef d'entreprise en ce sens*.

La CAPEB accompagne déjà les artisans vers cet objectif de santé.

*Avec les révisions du Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels.

PLUS D'INFORMATION :
04 91 32 33 33



Lutter contre les impayés : les solutions de la CAPEB

Un chantier est terminé, une facture est envoyée… mais le client est aux abonnés absents ! En ces temps de crise, retards et impayés sont légion, pouvant mettre à genoux une entreprise à la trésorerie fragile. Pourtant, la riposte est possible : devis, CGV, facture électronique traçant chaque échéance, nouvelles règles en débat au Sénat, etc. Reste à oser faire payer, même le client le plus sympathique. Tour d'horizon des solutions de la CAPEB 13 pour lutter contre les impayés.

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ? LA CAPEB PEUT AIDER À TROUVER DES SOLUTIONS

Demander de l'aide n'a rien de honteux. Mieux vaut réagir tôt, avant que la situation ne s'aggrave. Associations, dispositifs, carnet d'adresses : les équipes de la CAPEB 13 peuvent vous aider.

La pire option reste de faire l'autruche et rester isolé.

CONTACTEZ LE SERVICE JURIDIQUE
03 87 16 24 85

Sandrine Trunfio
sandrine@capeb57.fr
Gautier Sittler
gautier@capeb57.fr

Les conseils de la CAPEB pour prévenir les impayés ?

- ☑ **Obtenir un devis signé du client** pour toute prestation à réaliser.
- ☑ **En cas de travaux supplémentaires,** établir un avenant signé par le client.
- ☑ **Prévoir des conditions de règlement adaptées** au marché en question.
- ☑ **Attention aux délais de prescription,** selon les clients (professionnel ou consommateur).
- ☑ **Relancer rapidement les clients** en cas de délai de règlement écoulé.

UNPI 13 & 83

Aux côtés des propriétaires et partenaire des artisans !

L'UNPI 13 & 83 (Union Nationale des Propriétaires Immobiliers) **est la principale organisation de défense et d'accompagnement des propriétaires immobiliers privés** des Bouches-du-Rhône et du Var.

PLUS D'INFOS SUR
www.unpi13.org

Informer, accompagner, défendre et créer des liens de confiance au service de l'habitat !

NOTRE MISSION

INFORMER, CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE DE LEUR BIEN IMMOBILIER : location, copropriété, fiscalité, travaux, rénovation, prévention des litiges ou encore valorisation de leur patrimoine.

NOS ADHÉRENTS BÉNÉFICIENT :
- de consultations juridiques personnalisées ;
- d'un accompagnement par des spécialistes ;
- de conférences, d'ateliers pratique ;
- d'une information régulière sur l'évolution de la réglementation.

Convaincue que des travaux réussis reposent avant tout sur une relation de confiance entre propriétaires et entreprises, l'UNPI 13 & 83 développe des partenariats avec des acteurs reconnus, tels que la CAPEB et la plateforme Trouver Mon Artisan, afin de **faciliter la mise en relation** avec des professionnels qualifiés et de confiance.

À travers ces partenariats, l'UNPI contribue à promouvoir une rénovation de qualité, au bénéfice des propriétaires, des artisans et plus largement de l'amélioration du parc immobilier.

LES SOLUTIONS DE LA CAPEB 13 POUR RÉSISTER | **TECHNIQUE & JURIDIQUE**

Comment prévenir les impayés et comment agir en cas d'impayé ?

Qu'est-ce qu'un impayé ? Une fois la prestation réalisée, une facture est émise. Consommateur ou professionnel, le client doit l'honorer dans un délai précisé dans les modalités contractuelles.



QUAND PEUT-ON METTRE EN ŒUVRE UN RECOUVREMENT ?

Si un client ne s'acquitte pas du paiement de sa dette dans le délai imparti, le créancier peut procéder à son recouvrement si et seulement si la créance répond à trois caractéristiques indispensables.

Si l'une fait défaut, le recouvrement est impossible.

UNE CRÉANCE DOIT ÊTRE :

1. **Obligatoirement certaine : son existence doit être avérée** pour être incontestable (exemple : une facture).
2. **Impérativement liquide : son montant précis est quantifié** (l'estimation est insuffisante).
3. **Exigible : la date butoir de paiement** apparaît sur la facturation.

Si la date est dépassée mais qu'aucun paiement n'a été perçu par le créancier, alors la créance devient exigible. En revanche, avant cette échéance, le paiement du montant dû ne peut être imposé au débiteur.

COMMENT LANCER UN RECOUVREMENT ?

- **Après avoir émis une facture,** il convient d'attendre le délai de règlement légal, figurant sur les CGV ou factures.
- **Si ce délai est dépassé,** il convient de tenter un recouvrement de la créance à l'amiable : relancer par téléphone le cocontractant, cela peut-être un simple oubli.
- **En cas d'inertie du client, un courrier de relance en lettre simple peut être envoyé** rappelant que la facture n'a pas été honorée.
- Sans réponse de sa part dans un délai de 15 jours, il convient d'adresser un second courrier de relance en lettre simple.
- Si le client ne s'exécute toujours pas sous quinzaine, adresser une mise en demeure de payer par lettre recommandée avec avis de réception.
- L'étape suivante, c'est la consultation du service juridique et en fonction de la situation, la mise en relation avec un avocat.

NB : cette dernière sommation peut entraîner des intérêts de retard en cas de recouvrement contentieux.

FACTURES ÉMISES : RAPPEL DES DÉLAIS

PROFESSIONNEL

Délai de réglement :
Sauf dispositions contraires figurant aux conditions générales de vente (CGV) ou convenues entre les parties, **le délai de règlement est fixé au 30ème jour suivant la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation.**

Cependant, s'il est précisé au contrat, le délai peut être supérieur à 30 jours sans dépasser 60 jours à partir de la facturation (ou 45 jours fin de mois).

Délai de prescription :
5 ans à compter de la date d'achèvement de la prestation.

CONSOMMATEUR

Délai de réglement :
Sauf stipulations particulières, **le délai courre quand la créance est certaine, liquide et exigible.** Sauf indication contraire sur la facture, **elle doit être réglée à réception !**

Délai de prescription :
2 ans à compter de la date d'achèvement de la prestation.

Si le client ne règle toujours pas ?

- **Transmettre le litige à une société de recouvrement.** La CAPEB peut aider !
- **Entreprendre soi-même un recouvrement contentieux** en déposant une requête en injonction de payer devant le tribunal *(attention à la compétence du Tribunal saisi !).*

Accédez à la démarche de recouvrement en scannant ce Qr Code.

TECNOMAT

POUR LES PROS ET CEUX
QUI RÉNOVENT COMME DES PROS

CLUB M PRO

UN PROGRAMME
TAILLÉ
POUR LES PROS

- Chèque fidélité de 10€ tous les 500 points.
 1€ dépensé = 1 point cumulé
- Jusqu'à -10% de remise Pro selon votre statut*
 sur des milliers de références dès le 1er euro dépensé
- Des offres privilégiées toute l'année
- Des avantages qui grandissent avec votre statut

Et aussi des services dédiés aux professionnels et toujours la reprise sans ticket pendant 12 mois.

* Voir conditions dans votre base Tecnomat

VITROLLES - Z.I. des Estroublans - 9 avenue de Rome
Ouvert du lundi au samedi de 7h00 à 19h30 sans interruption. - TEL. : 04 42 10 50 20

© VO pour TECNOMAT. Sauf erreurs d'impression. BRICOMAN SA - Capital : 38.869.680€ - 10 Rue de l'Harmonie - 59650 Villeneuve d'Ascq - RCS Lille Métropole 420 809 923. Ne pas jeter sur la voie publique.

PARTENAIRE DE VOS CHANTIERS
AU QUOTIDIEN.

Adhérents CAPEB , vos avantages « partenaire »

Jusqu'à 70%* sur une sélection de matériels en location
30%* de remise sur le reste de la gamme Kiloutou

Une offre variée de formations **CACES®**
Jusqu'à 15% de remise sur vos sessions de formation**

Un suivi commercial **personnalisé**



Marseille | 71 Boulevard Rabatau, 13008 Marseille | 04 28 29 11 95 | agence0511@kiloutou.fr

Marseille - La Plateforme | 53 Boulevard Capitaine Gèze, 13014 Marseille | 04 28 29 11 93 | agence0512@kiloutou.fr

Marseille Aygalades | 1179 Avenue des Aygalades, 13015 Marseille | 04 28 29 49 02 | agence0613@kiloutou.fr

Kiloutou - Service Élévation et Terrassement | 11-13 rue de Copenhague, 13127 Vitrolles | 04 28 29 48 89 | kiloutou-8513@kiloutou.fr

Kiloutou Énergie Provence | Impasse de Chasles, 13127 Vitrolles | 04 81 68 03 20 | agenceke010@kiloutou-energie.fr

Kiloutou Vitrolles | 21 Rue de Madrid, Zone Industrielle des Estroublans, 13127 Vitrolles | 04 28 29 10 77 | agence0513@kiloutou.fr

Kiloutou Arles | Avenue des Arches, 13200 Arles | 04 28 29 05 49 | agence0541@kiloutou.fr

Kiloutou Fos-sur-Mer | Allée des Joncs 13270 Fos-sur-Mer | 04 28 29 10 76 | agence0514@kiloutou.fr

Kiloutou Salon-de-Provence | 20 Rue des Ventadouiro, Zone Industrielle de la Gandonne, 13300 Salon-de-Provence | 04 28 29 10 73 | agence0525@kiloutou.fr

Kiloutou Aubagne | 775 Chemin de Ceinture, 13400 Aubagne | 04 28 29 11 91 | agence0520@kiloutou.fr

Kiloutou TP Gémenos | 1496 Avenue du Col de l'Ange, 13420 Gémenos | 04 28 29 48 88 | agence0522@kiloutou.fr

Kiloutou Cabriès | Avenue Victor Mellan, Zone de Cabriès Centre Commercial Barnéoud Magnan, 13480 Cabriès | 04 28 29 10 79 | agence0510@kiloutou.fr

Kiloutou Aix-Meyreuil | Route de la Côté d'Azur, Route Nationale 7 Parc la Garderine, Le Canet, 13590 Meyreuil | 04 28 29 10 65 | agence0567@kiloutou.fr

* Voir conditions auprès de votre agence Kiloutou ou sur votre Espace Clients
** Applicable uniquement sur des sessions en Inter Entreprise. Voir conditions sur kiloutou.fr

KILOUTOU SAS au capital de 10 441 555 €. RCS Lille Métropole 317 686 061 - Siège social : 1 Rue des Précurseurs - CS 20449 - 59664 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

CAPEB L'Artisanat du Bâtiment

Vos partenaires, levier de compétitivité pour les entreprises artisanales du bâtiment

La CAPEB 13 met en place une politique de partenariat dynamique offrant aux adhérents des solutions adaptées et avantageuses. Elle repose sur une démarche proactive de collaboration avec un large éventail de partenaires - fournisseurs de matériaux, prestataires bureautiques, organismes de formation, compagnies d'assurance, établissements bancaires, concessions automobiles, sociétés de location, etc.
Objectif : négocier des conditions préférentielles, tant sur les tarifs que sur les services ou la qualité des produits.

UN PARTENARIAT **GAGE DE CONFIANCE MUTUELLE**

Au-delà des avantages économiques, la CAPEB développe des relations fondées sur la confiance mutuelle et une collaboration durable.

Ce rôle d'intermédiaire de confiance permet souvent de débloquer des situations complexes ou d'accélérer le traitement d'un dossier.

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LES PARTENAIRES ET LES SERVICES DE LA CAPEB !

Partenaires, pour quoi faire ?

Aider les petites entreprises du bâtiment à optimiser leurs coûts, accéder à des outils performants, bénéficier d'un accompagnement réactif et personnalisé, et ainsi sécuriser et simplifier leur activité au quotidien.

«Nous souhaitons participer activement à la vie du territoire et être au plus proche des artisans du BTP. *La CAPEB permet de créer ce lien avec des valeurs communes.»*

«Créée par et pour les artisans, la MAAF représente aujourd'hui plus de 70 ans d'expérience *et de connaissances des risques liés aux métiers du bâtiment.»*

«La SOCAMA propose des solutions de financement adaptées aux besoins et moments clés de l'entreprise : *créer ou reprendre une entreprise, renouveler les équipements, ou moderniser les process de production.»*

«Une banque attachée aux valeurs du sociétariat, qui privilégie l'esprit de service, encourage la relation humaine, *s'inscrit dans la durée, construit avec ses clients nos territoires, et agit pour le développement local.»*

«Leader mondial de la fixation professionnelle de qualité dans le respect de l'environnement, *Würth a pour ambition d'être le partenaire incontournable de tous les professionnels.»*

«Entreprise familiale et indépendante, fabricante de peintures depuis 1850 et dont le siège est à Marseille, *JEFCO accompagne les artisans de la CAPEB 13 dans toutes leurs mises en oeuvre.»*

«En collaborant avec les plus grandes marques du bâtiment, nos équipes propo-sent aux PROS les produits et les services techniques adaptés *à leurs besoins et à leurs chantiers.»*

«1er loueur des entreprises artisanales grâce à un lien fort de proximité et de réactivité, *Kiloutou accompagne les artisans à relever leurs différents défis : rénovation énergétique, santé & prévention, transition environnementale.»*

«Bénéficiez de tarifs préférentiels sur la location de matériels avec NOVA Location. *Une large gamme d'équipements pour vos besoins BTP, espaces verts, manutention, agriculture et environnement.»*

«Partenaire des artisans depuis près de 15 ans (véhicules, outillages de chantier, location de matériel, intérim), *HA PLUS PME accompagne les artisans, TPE et PME dans la recherche d'économies.»*

80 ans d'engagements. Un avenir à construire ensemble

80 ans d'histoire, c'est avant tout la force d'un collectif. Le 29 septembre dernier, l'ensemble du réseau CAPEB s'est réuni à BATIMAT pour célébrer cet anniversaire et préparer l'avenir.

ENSEMBLE, PORTER UNE MÊME VOIX POUR L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

Cet anniversaire a été l'occasion de porter haut la voix de la CAPEB au sujet des grands enjeux du secteur et de peser sur les choix d'avenir pour la France.

- **Des tables rondes :** les élus de la CAPEB ont partagé leur expertise sur les mutations des métiers du bâtiment : transition écologique, rénovation, emploi, transmission, attractivité et avenir des entreprises.
- **Un Grand Oral :** les candidats à l'élection présidentielle ont été confrontés aux réalités et attentes des artisans du bâtiment.



Jean-Christophe Repon et M. Vincent Jeanbrun, ministre du Logement



Délégation de la CAPEB 13 : Patrice Feraud, Patricia Blanchet-Bhang, Jean-Paul Falduto et Marie-Pierre Fillol

Jean-Christophe Repon et M. Serge Papin, ministre de l'Artisanat





Cérémonie des 80 ans de la CAPEB

> ***Merci à toutes celles et ceux qui ont fait de BATIMAT 2026 et de nos 80 ans un moment aussi fort : le réseau CAPEB, nos élus, nos partenaires, les artisans, les acteurs de la filière et tous ceux qui sont venus à notre rencontre !***
>
> Jean-Christophe Repon
> Président de la CAPEB

« Laissez-nous travailler ! » : signez la pétition de la CAPEB

La CAPEB a saisi ce temps fort pour lancer une pétition portant des mesures concrètes en faveur de l'artisanat du bâtiment.

Accédez à la pétition en scannant ce Qr Code.

LA CAPEB DÉVOILE SA NOUVELLE IDENTITÉ

Pour ses 80 ans, la CAPEB change de peau, mais pas de cap. Fidèle à son histoire, le nouveau logo dit clairement son combat : défendre les petites entreprises artisanales du bâtiment, leurs métiers, leur modèle et leur ancrage dans l'économie et les territoires.

CAPEB
L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

Un logo fidèle à l'identité de la CAPEB

Le nouveau logo fait évoluer l'identité de la CAPEB sans toucher aux marqueurs :

- **Conservée, la couleur rouge évoque la force du collectif,** l'agilité et la capacité d'action des entreprises artisanales.
- **La signature « L'artisanat du bâtiment » est affirmée** au cœur du logo, soulignant la représentation de la CAPEB.
- **Le parallélogramme, marqueur historique, est réinterprété.** Faisant le lien entre héritage et avenir, il traverse désormais en mouvement le mot « CAPEB » et évoque à la fois la construction, les métiers du bâtiment et l'élan collectif.

> ***Ce logo ne nous a pas été simplement proposé : il a été construit avec le réseau. C'est ce qui lui donne sa légitimité et sa force.***
>
> Jean-Christophe Repon
> Président de la CAPEB

BANQUE COOPÉRATIVE ET LOCALE

HAUSSE DU TAUX DE VITALITÉ

En tant que **banque coopérative et locale,** et 1re banque des entreprises*, nous soutenons activement les entrepreneurs de la région.

BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE +X

la réussite est en vous

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle

*étude Kantar PME-PMI 2025 : 14 Banques Populaires : première banque des PME.
Banque Populaire Méditerranée, Siège Social : 457 Promenade des Anglais - 06200 Nice - Tél : +33 (0)4 93 21 52 00** - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable (art. L. 512.2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit) 058 801 481 RCS Nice - immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 005 622 -N° TVA intracommunautaire FR 61 058 801 481 - Succursale de Monaco : 3-9, boulevard des Moulins MC 98000 Monaco - RCI 00 S 03751 TVA : FR 64 0000 53 529 - Tél : +377 92 16 57 57** - www.banquepopulaire.mc. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042), titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME. Crédit photo : Getty Images - Ref : 09/2026 - Adaptation : pointvirguledesign.fr **Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

PRÉSIDENTIELLES 2027

LES 17 PROPOSITIONS DE LA CAPEB

N° 1 **Réduire la TVA à 5,5 % pour tous les travaux de rénovation** afin de relancer la demande et ainsi soutenir l'activité de l'artisanat du bâtiment.

N° 2 **Faire de la rénovation énergétique des logements et des bâtiments une « Grande cause nationale »** en mobilisant les financements privés et publics à la hauteur du défi à relever.

N° 3 **Accompagner et faciliter la transmission des entreprises artisanales du bâtiment** afin de répondre au défi du renouvellement des générations, préserver les savoir-faire et maintenir un tissu d'entreprises de proximité sur l'ensemble du territoire.

N° 4 **Renforcer l'apprentissage comme voie d'accès principale aux métiers du bâtiment** en diversifiant les parcours de formation et en concentrant les moyens d'accompagnement vers les TPE.

N° 5 **Alléger la fiscalité des indépendants et des TPE,** notamment en relevant le seuil du taux réduit d'impôt sur les sociétés à 15 % jusqu'à 100 000 €.

N° 6 **Réduire drastiquement les charges administratives pesant sur l'activité et la gestion des entreprises artisanales du bâtiment** afin de libérer du temps utile pour l'activité de l'entreprise.

N° 7 **Garantir aux entreprises artisanales du bâtiment leur juste représentation dans le dialogue social** afin d'assurer des mesures adaptées à leur réalité.

N° 8 **Lutter contre toutes les fraudes et les formes de concurrences déloyales** qui participent à affaiblir le modèle de l'artisanat indépendant du bâtiment (sous-traitance en cascade, travail dissimulé, etc.).

N° 9 **Faciliter l'accès des entreprises artisanales du bâtiment à la commande publique et aux marchés de proximité :** simplifier les procédures, en favorisant l'allotissement, en limitant la sous-traitance à deux rangs et en luttant contre les pratiques qui écartent de fait les TPE.

N° 10 **Accompagner les TPE du bâtiment dans l'adaptation de leur activité aux changements climatiques et s'appuyer sur leurs savoir-faire** pour accélérer l'adaptation des logements et des bâtiments aux évolutions climatiques.

N° 11 **Prioriser le bien vieillir à domicile en accélérant l'adaptation des logements** afin de prévenir les accidents domestiques et de répondre aux besoins liés à l'âge et au handicap.

N° 12 **Préserver et valoriser la richesse du patrimoine bâti français grâce à un plan pluriannuel d'entretien et de restauration** mené en partenariat avec les collectivités territoriales.

N° 13 **Relancer la construction de maisons individuelles de qualité par les artisans du bâtiment en créant un « contrat de construction de maison artisanale », simplifié et sécurisé,** afin de faciliter l'acte de construire tant pour les particuliers que pour les entreprises artisanales.

N° 14 **Réformer la REP Bâtiment pour garantir une reprise effective des déchets du bâtiment, sans frais pour les petits volumes et de proximité,** en simplifiant le dispositif et en évitant que ses coûts et contraintes ne pèsent sur les entreprises artisanales.

N° 15 **Établir une politique publique ambitieuse des compétences** afin de garantir aux TPE du bâtiment l'acquisition continue des compétences nécessaires pour répondre aux évolutions sociétales, technologiques et environnementales.

N° 16 **Adapter les politiques sociales et de l'emploi aux spécificités des TPE du bâtiment** en valorisant le travail, en préservant un système de retraite par répartition durable, en consolidant les acquis obtenus pour les dirigeants des entreprises artisanales.

N° 17 **Encadrer le régime de la micro-entreprise dans le bâtiment afin qu'il retrouve sa vocation initiale d'outil simple et transitoire de création d'activité,** sans fragiliser le modèle économique des entreprises artisanales ni porter atteinte à une concurrence loyale.

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
BOUCHES-DU-RHONE